



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**251^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-190308

Le 8 mars 2019

de 8 h 30 à 15 h 8

Salon de la chancellerie Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-190308



SAC-190308

UNIVERSITÉ DE MONCTON

251^e séance du**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 8 mars 2019

Salon de la chancellerie Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES**MEMBRES**

Julie Arsenault, professeure	Moncton	Julien Massicotte, professeur	Edmundston
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton	Gervais Mbarga, professeur	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Camille Morais-Savoie, étudiante	Shippagan
Slimane Belbraouet, directeur	Moncton	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Nicolette Belliveau, étudiante	Moncton	Christine C. Paulin, professeure	Moncton
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Charles Rand, étudiant	Moncton
Marthe Brideau, bibliothécaire en chef	Moncton	Denis Roy, doyen	Moncton
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Gilles C. Roy, doyen	Moncton
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Jacques Paul Couturier, recteur et vice-chancelier	U de M		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Sébastien Deschênes, doyen	Moncton		
Jean-Jacques Doucet, directeur général de la Formation continue	Moncton	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u>	
Pierrette Fortin, doyenne	Edmundston	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Julie Guillemot, professeure	Shippagan	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Madeleine Dubé, vice- rectrice	Edmundston
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton	Teréz Rétfalvi, professeure retraîtée	Moncton
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Pascal Robichaud, registraire et président d'assemblée	Moncton
Nicolas Lecomte, professeur	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Robert Levesque, professeur	Edmundston		

Personnes excusées : Marc Angers, Yves Bourgeois, Marylou Grondin-Santerre, Horia-Daniel Iancu, Mathieu Lang, Karine McLaren, Jean-François Richard, Edgar Robichaud, Hubert Roussel et Lise Savoie

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-181102	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-181102	5
7.1 Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures).....	5
7.2. Autres	5
8. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	6
8.1. Création de la Mineure en création littéraire et du programme de Certificat en création littéraire	6
8.2. Création de la Mineure en sociolinguistique et du programme de Certificat en sociolinguistique	6
8.3. Création du programme de Doctorat en sciences physiques.....	7
8.4. Création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé.....	7
8.5. Évaluation des programmes en informatique.....	8
9. Rapport du comité des programmes.....	9
9.1. Abolition du Baccalauréat appliqué en intervention touristique	9
9.2. Modification du règlement sur les exigences linguistiques	9
9.3. Modification du règlement 23.13 – étudiante ou étudiant ayant une incapacité.....	10
9.4. Résolutions transmises pour information	10
10. RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE	10
11. NOMINATIONS	10
11.1. Comité d'appel du sénat académique.....	10
12. CONSULTATION – POSTE DE VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE	11
13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	11
14. SUIVI DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS.....	12
15. AFFAIRES NOUVELLES.....	12
16. PROCHAINE RÉUNION.....	12
17. CLÔTURE.....	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	14
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	52
ANNEXE 3 : Documents.....	53
Document A : Ordre du jour adopté.....	A(1-2)
Document B : Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)	B(1-5)
Document C : Procès-verbaux : CCJ-190128 et CCJ-190211	C(1)
Document D : Création de la Mineure et du Certificat en création littéraire	D(1-24)
Document E : Création de la Mineure et du Certificat en sociolinguistique.....	E(1-24)
Document F : Création du Doctorat en sciences physiques	F(1-75)
Document G : Création de la Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé	G(1-203)
Document H : Évaluation des programmes en informatique	H(1-8)
Document I : Rapport du Comité des programmes.....	I(1-26)
Document J : Rapport du Conseil de la langue française	J(1-10)
Document K : Nominations.....	K(1-3)
Document l : Consultation – Poste de VRER	L(1)

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (251^e séance)

8 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la réunion ouverte.

Dans le cadre de la foulée des initiatives de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, le président d'assemblée réitère la reconnaissance de l'Université de Moncton envers les autochtones en faisant la déclaration suivante : « *L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les personnes excusées sont les suivantes : Marc Angers, Yves Bourgeois, Marylou Grondin-Santerre, Horia-Daniel Iancu, Mathieu Lang, Karine McLaren, Jean-François Richard, Edgar Robichaud, Hubert Roussel et Lise Savoie.

Janice Comeau et Teréz Rétfalvi sont désignées scrutatrices pour cette rencontre et l'heure de clôture de la réunion est fixée à 16 h 30.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Selon la secrétaire générale, le quorum est atteint et tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

R : 01-SAC-190308

Lacina Coulibaly, appuyé par Sébastien Deschênes, propose :

« Que l'ordre du jour de la réunion SAC-190308 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-181102

Correction :

À la page 14, au point 16, premier paragraphe, dernière phrase, on doit lire : « ...que l'enquête indépendante soit menée à fond et que l'on examine les procédures de gestion... »

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-181102 (suite)**R : 02-SAC-190308**

Jean-François Thibault, appuyé par Pandurang Ashrit, propose :

« Que le procès-verbal SAC-181102 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 1 ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-181102**7.1. Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)**

Voir le Document B, p. 1-5

Un projet de règlement portant sur le plan de cours aux études supérieures est proposé. Le règlement prévoit que tout membre du corps professoral ou enseignant doit produire un plan de cours pour chaque cours dont il est responsable et le remettre à la doyenne ou au doyen de la faculté ou du campus responsable du cours au début de chaque session. Le plan de cours doit comporter plusieurs éléments.

Le Sénat académique examine les éléments que l'on pourrait retrouver dans le plan de cours. Des amendements sont proposés à la proposition principale.

R : 03-SAC-190308

André Samson, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du règlement universitaire 26.20 portant sur le plan de cours aux cycles supérieurs comme présenté par le Comité des programmes. »***Amendements****P : 04-SAC-190308**

Céline Surette, appuyée par Olivier Clarisse, propose :

« Que l'on retire la 4^e puce du règlement 26.20 recommandé par le Comité des programmes qui porte sur la liste des lectures obligatoires ou complémentaires et la bibliographie. »

Vote sur P04 Pour : 6 Contre : 28 REJETÉE

R : 05-SAC-190308

Céline Surette, appuyée par Francis LeBlanc, propose :

« Que soient ajoutés à la 4^e puce du règlement 26.20 recommandé par le Comité des programmes les mots suivants : à moins que la constitution de celle-ci fasse partie de la démarche pédagogique du cours. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

Vote sur R03 (amendée) Pour : 31 Contre : 3 ADOPTÉE

7.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

8. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Voir le Document C, p. 1

8.1. Création de la Mineure en création littéraire et du programme de Certificat en création littéraire

Voir le Document D, p. 1-24

La Mineure en création littéraire et le Certificat en création littéraire visent à donner aux personnes étudiantes une expérience d'écriture soutenue dans des genres variés, des connaissances sur les genres littéraires et la littérature contemporaine, des techniques d'écriture permettant d'alimenter la création, des connaissances sur le milieu littéraire acadien et des stratégies pour envisager une éventuelle publication. La Mineure comme le Certificat compte 24 crédits, dont 12 crédits obligatoires et 12 crédits de cours à option.

R : 06-SAC-190308

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création de la Mineure en création littéraire. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-SAC-190308

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Certificat en création littéraire. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

8.2. Création de la Mineure en sociolinguistique et du programme de Certificat en sociolinguistique

Voir le Document E, p. 1-24

La Mineure en sociolinguistique et le Certificat en sociolinguistique visent à regrouper en une seule structure des cours qui traitent des phénomènes langagiers et linguistiques à partir d'une perspective sociale qui tiennent compte des multiples et complexes interrelations entre la langue et la société. La sociolinguistique constitue une force du corps professoral du secteur linguistique de l'Université de Moncton, tant au niveau de ses champs de spécialisation que de ses intérêts de recherche. Il s'agit de consolider cette force en la rendant plus visible et dynamique au niveau de l'enseignement tout en favorisant l'un des axes prioritaires de la Faculté des arts et des sciences sociales et de l'Université, à savoir les études acadiennes et minoritaires, pour lequel la sociolinguistique constitue un pôle de rayonnement.

La Mineure et le Certificat comptent 24 crédits, dont 9 crédits obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Le Sénat note que le formulaire CPR-1 ne respecte pas la *Politique sur la féminisation des titres et des textes* de l'Université de Moncton.

R : 08-SAC-190308

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création de la Mineure en sociolinguistique. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

8.2. **Création de la Mineure en sociolinguistique et du programme de Certificat en sociolinguistique** (suite)

R : 09-SAC-190308

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Certificat en sociolinguistique. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

8.3. **Création du programme de Doctorat en sciences physiques**

Voir le Document F, p. 1-75

Le nouveau programme de Doctorat en sciences physiques vise à former des chercheuses et chercheurs de haut niveau qui deviendront des chefs de file dans les domaines associés. En raison des pôles d'excellence à l'Université, cette formation regroupe principalement deux thématiques : l'optique et les matériaux. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique que ce programme de doctorat serait le 8^e programme de 3^e cycle à l'Université de Moncton et que sa création s'inscrit dans le projet institutionnel de la planification académique de l'Université.

Le programme compte 98 crédits, dont 80 crédits de thèse. La durée normale du programme est de trois ans.

La création du programme entraînera l'ajout d'une ressource professorale à temps plein. Il faut également prévoir, en matière de coûts, l'achat de revues scientifiques et des dépenses pour de la rénovation pendant la première année.

Le VRER fait remarquer que l'évaluateur externe a souligné la production en recherche du département de physique et d'astronomie fort impressionnante malgré l'absence d'un programme de 3^e cycle. Il reconnaît d'emblée que le département jouit d'une réputation enviable. Le VRER félicite les gens qui ont travaillé à la préparation du dossier, dossier de très longue haleine certes, mais très bien étoffé. Félicitations !

R : 10-SAC-190308

André Samson, appuyé par Pandurang Ashrit, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Doctorat en sciences physiques. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Applaudissements.

8.4. **Création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé**

Voir le Document G, p. 1-203

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé. Ce programme vise à former des agentes et agents scientifiques de recherche compétents qui seront capables de résoudre une multitude de problèmes ou situations complexes en santé. Le programme privilégie une approche par compétences, les cinq compétences étant la pensée critique, l'expertise en recherche, la communication, la collaboration et l'érudition.

Le programme comporte 45 crédits, dont 24 crédits de thèse. On note trois cours d'érudition d'un crédit chacun. La durée du programme est de deux ans à temps complet et quatre ans à mi-temps.

Une évaluation externe a permis d'examiner 17 recommandations. Au niveau des coûts, on fait remarquer que le programme devient rentable après quatre ans

8.4. **Création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé** (suite)

d'existence. Enfin, le dossier présente plusieurs lettres d'appui de divers organismes ainsi qu'une lettre d'entente avec l'Université de Sherbrooke. Le programme sera lancé en septembre 2020.

R : 11-SAC-190308

André Samson, appuyé par Natalie Carrier, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé qui sera lancé en septembre 2020. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

8.5. **Évaluation des programmes en informatique**

Voir le Document H, p. 1-8

Quatre programmes en informatique et une mineure ont été évalués par l'équipe d'évaluation composée du professeur Éric Aubanel de la University of New Brunswick et Ronald Beaubrun de l'Université Laval. Les programmes évalués sont les suivants : le Baccalauréat en informatique appliquée (BIA), le Baccalauréat en informatique appliquée (régime coopératif), le Baccalauréat ès sciences (majeure en informatique), la Maîtrise ès sciences en informatique et la Mineure en informatique.

R : 12-SAC-190308

André Samson, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que les responsables des programmes en informatique travaillent de pair avec la direction de la Faculté des sciences et la Direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant afin de développer un plan de recrutement étudiant pour l'ensemble des programmes en informatique (1^{er} et 2^e cycle).

Recommandation 2

Que les responsables des programmes de 1^{er} cycle considèrent étendre l'offre de cours optionnels des disciplines connexes (ex. génie électrique, psychologie).

Recommandation 3

Que les responsables des programmes en informatique voient au développement d'activités pédagogiques de nature expérientielle pour les programmes BIA (régime régulier) et B. Sc. (majeure en informatique) afin de faciliter l'intégration au marché du travail.

Recommandation 4

Que les responsables des programmes voient à l'intégration d'objectifs de programmes, d'objectifs de cours et d'activités visant davantage le développement de compétences transversales, notamment en communication.

Recommandation 5

Que les responsables des programmes en informatique et la Faculté des sciences voient à différentes approches pour publiciser la recherche effectuée au Département dans une perspective de recrutement étudiant, et ce, à tous les cycles d'études.

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document I, p. 1-26

9.1. Abolition du Baccalauréat appliqué en intervention touristique

Le Sénat académique note que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick n'offre plus les cours associés au programme de Baccalauréat appliqué en intervention touristique et que les admissions à l'Université de Moncton pour ce programme sont suspendues depuis 2013.

R : 13-SAC-190308

André Samson, appuyé par Natalie Carrier, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Baccalauréat appliqué en intervention touristique. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

9.2. Modification du règlement sur les exigences linguistiques

Le VRER explique les modifications proposées au règlement universitaire 6 qui porte sur les exigences linguistiques. Voici les modifications les plus importantes :

- La reconnaissance de la modification au régime linguistique proposé par la FASS
- Une nouvelle structure du règlement déclinant les règles en ordre plus logique
- Une mise à jour des termes utilisés
- L'abrogation de règles redondantes ou caduques
- Une nouvelle règle sur les évaluations en anglais

Les membres discutent des cas exceptionnels, cas où les personnes étudiantes obtiennent un résultat au test de classement en français qui est « exceptionnellement fort ». Plusieurs membres sont d'avis que, dans ces cas, les personnes étudiantes devraient être exemptées du cours de français et avoir la possibilité de suivre un cours au choix. Un amendement est proposé en ce sens.

R : 14-SAC-190308

André Samson, appuyé par Monique Levesque, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement universitaire 6 qui porte sur les exigences linguistiques. »

Amendement

R : 15-SAC-190308

Olivier Clarisse, appuyé par Charles Rand, propose :

« Que l'article 6.2.5 soit modifié et devienne : Nonobstant l'alinéa 6.1.1, si le résultat au test de classement en français est exceptionnellement fort et, à la suite de la rédaction d'un texte clair et cohérent en français, la personne étudiante est exemptée du cours FRAN1600 Communication écrite. Dans ce cas, la personne étudiante remplace le cours FRAN 1600 par un cours au choix. »

Vote sur R15

Pour : 25

Contre : 7

ADOPTÉE

Vote sur R14 (amendée)

unanime

ADOPTÉE

12. CONSULTATION – POSTE DE VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE (VRER)

Voir le Document L, p. 1

Le VRER quitte la salle pour ce point.

R : 19-SAC-190308

Olivier Clarisse, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« *Que le Sénat académique se transforme en comité plénier.* »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

Le Sénat académique, à l'amiable, accepte que Pascal Robichaud, président d'assemblée, préside le comité plénier.

- Début du comité plénier : 10 h 30.

Le président explique que les deux candidats au poste auront chacun 15 minutes pour faire leur présentation et 30 minutes pour répondre aux questions des sénatrices et des sénateurs. Le respect du temps sera de rigueur.

Première présentation : Monsieur Francis LeBlanc, candidat

Deuxième présentation : Monsieur Gilles Roy, candidat

- Retour en assemblée délibérante : 12 h 28.

Notes

- (1) Les membres du Sénat académique ne discutent pas des présentations. Le vote exprime la position du Sénat académique. Le vote sera remis au Comité consultatif de sélection.
- (2) La transcription des présentations sera remise au Comité consultatif de sélection dans les meilleurs délais.
- (3) Les membres du Comité consultatif de sélection de la vice-rectrice, du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui sont membres du Sénat n'ont pas participé au vote.

Résultat du vote au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche :

- Monsieur Francis LeBlanc 8 voix
- Monsieur Gilles Roy 18 voix

13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER PAR INTÉRIM

Présentation du recteur et vice-chancelier par intérim

Le recteur et vice-chancelier par intérim soulève trois points, soit le budget universitaire 2019-2020, la campagne financière *Évolution* et le Plan de travail de l'équipe de direction de l'Université.

Budget provincial 2019-2020 – Le recteur et vice-chancelier par intérim indique que le gouvernement se fait avare de commentaires par rapport au budget qu'il déposera le 19 mars prochain. L'Université a eu quelques rencontres avec le ministre des Finances et a expliqué les particularités de l'Université et de ses campus. Il faut savoir rendre contemporaine l'image de l'UdeM. De ces rencontres, on semble croire que le programme de gratuité des droits de scolarité sera maintenu.

Le recteur indique qu'il faut, à toutes les occasions, rappeler que les universités sont un lieu d'analyse et d'étude. Elles peuvent aussi répondre aux besoins du marché du travail. Il y a des zones dans lesquelles l'Université peut et doit travailler de concert

14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER PAR INTÉRIM (suite)

avec la Province, notamment le dossier de l'immigration qui est important pour le Nouveau-Brunswick et les démarches à l'international. Il faut bâtir des ponts en ce sens. Il faut poursuivre le dialogue avec les représentants de la province.

Campagne financière Évolution – Les responsables de la campagne Évolution annonceront prochainement un nouveau palier. La campagne progresse bien et l'objectif demeure toujours l'atteinte de 50 M\$.

Plan de travail de l'Équipe de direction – Le recteur et vice-chancelier par intérim indique que l'Équipe de direction présentera un nouveau plan de travail 2019-2020 à la réunion du Conseil des gouverneurs en avril. Le plan de travail présente des actions transformatives. Les priorités de l'Équipe de direction seront clairement identifiées.

Discussion

Lors de la discussion, le recteur et vice-chancelier par intérim explique que les donatrices et donateurs peuvent choisir leur mode de versements de dons. En d'autres mots, le versement peut se faire sur une période de dix ans comme en un seul versement. Ceci a un impact sur l'utilisation des dons.

Au sujet de l'examen NCLEX, l'Université de Moncton a pris une position publique en déplorant celle prise par l'AIINB. L'Université s'explique mal que l'AIINB remet en question des programmes d'études qu'elle accrédite. Cela dit, le recteur et vice-chancelier par intérim mentionne que l'Université doit examiner comment elle peut naviguer dans ces nouveaux courants en appuyant davantage les étudiantes et les étudiants ainsi que le corps professoral.

Au sujet du nouveau site Web, celui-ci serait lancé à l'automne 2019.

15. SUIVI DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le recteur et vice-chancelier par intérim répond à quelques questions portant sur le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2018 du Conseil des gouverneurs.

- Une membre suggère que l'outil de communication, Infolettre, fasse à l'occasion la promotion des conférences ou activités de marque qui ont un lien étroit avec les activités de l'Université de Moncton (ex. Femmes et Sciences).
- Un membre souligne le fait que le nom du nouveau stade est donné à *perpétuité* à la suite d'un don de bienfaisance. Il s'agit d'une première et d'un précédent. Il faut en être conscient.

Le recteur et vice-chancelier par intérim remercie les membres pour leurs suggestions et commentaires.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Le président d'assemblée remercie chaleureusement les membres qui ont terminé leur mandat au Sénat académique. Le recteur et vice-chancelier leur remet un certificat de reconnaissance. Les personnes sont :

- Nicolette Belliveau
- Francis Bourgoïn
- Marylou Grondin-Santerre
- Camille Morais-Savoie
- Jean-François Richard

17. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le lundi 6 mai à 8 h 30.

18. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 8.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

SAC-190308

ANNEXE 1

Transcription de la 251^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 8 mars 2019

Disponible sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/rectorat/sac>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



SAC-190308

ANNEXE 2

Enregistrement de la 251^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 8 mars 2019

**Enregistrement déposé aux
Services des archives de l'Université de Moncton**

Séance enregistrée par

**André Banville
Direction générale des technologies
Université de Moncton**



SAC-190308

ANNEXE 3

Documents de la 251^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 8 mars 2019

Documents déposés sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/rectorat/sac>

